



Centre de Médiation
Civile et Commerciale

Certificat d'agrément « Médiateur CMCC »

Le Conseil d'administration du Centre de Médiation Civile et Commerciale,
asbl (CMCC) a décidé selon l'article 15 alinéa 2 des statuts que

Me Jean-Jacques SCHONCKERT

ayant rempli les conditions d'agrément requises selon l'article 15 alinéa 3 des statuts
et les Critères d'agrément Médiateur CMCC pour mener à bien une médiation,
est admis(e) sur la liste des médiateurs agréés par le CMCC.

Le certificat est valable pour une durée de trois ans.
Luxemburg, le

2 février 2021

Seupez
Secrétaire général



[Signature]
Président